

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2018**

Etaient présents : F. BAUDOIN – F. FALTOT - M SUTY - F. THOUVENIN S. LENOIR - J. BELTRAME  
– F. REEB – PH. MALGRAS - G. VOLFART

Absent non excusé : M. THOMASSIN

Secrétaire : Mme SUTY Mélanie

<b>Avenir scolaire du RPI Deuxville - Maixe</b>
---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les trois options possibles qui s'ouvrent à la commune pour l'adhésion à une des structures scolaires à savoir adhésion :

- au Syndicat scolaire du Sânon (à EINVILLE)
- au Syndicat scolaire d'ANTHELUP
- à LUNEVILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un sondage auprès des familles ayant des enfants en âge scolaire ou futurs parents. La majorité ayant répondu favorablement pour Einville

Après débat et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide à 8 voix pour EINVILLE - 2 voix pour LUNEVILLE – 0 pour ANTHLEUPT

**Par conséquent la commune de DEUXVILLE sollicite l'adhésion au syndicat scolaire du Sânon à compter du 01/09/2018.**

**Dans l'attente de l'ouverture de la future école à Einville, le RPI Deuxville-Maixie continuera de fonctionner pédagogiquement comme actuellement.**

Demande au Président du Syndicat scolaire du Sânon :

- De réunir les délégués avant la fin de l'année scolaire actuelle afin que Deuxville appréhende les formalités à ses futures dépenses syndicales.
- D'inviter Monsieur le Maire de DEUXVILLE en tant représentant de sa commune aux réunions du Syndicat Scolaire du Sânon

Informe que la convention régissant les modalités de fonctionnement du RPI entre les communes de Deuxville et Maixe devient caduque à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.